

COMMUNE DU THEIL DE BRETAGNE
COMPTE-RENDU CONSEIL MUNICIPAL DU 13 AVRIL 2015

1) Parc du Lavoir.

- Viabilisation de terrains

Suite à la visite sur place et au débat concernant le projet établi en 2007 d'implanter 7 maisons en bordure nord du Parc du Lavoir, le Conseil Municipal procède à un premier vote à bulletins secrets :

Par 17 "non" et 0 "oui" le Conseil Municipal décide à l'unanimité de ne pas implanter les 3 maisons situées en fond de parcelle sur l'esquisse présentée.

Puis le Conseil Municipal procède à un deuxième vote à bulletins secrets :

Par 12 "non" et 5 "oui", le Conseil Municipal décide à la majorité de ne pas implanter les 4 maisons présentées à l'entrée de la parcelle.

- Implantation du plateau sportif.

Suite aux deux premiers votes, le Conseil Municipal décide à l'unanimité, après vote à bulletins secrets, l'implantation du plateau sportif au fond de la parcelle du Parc du Lavoir.

Une réunion d'information à l'attention des riverains sera organisée pour présenter le projet.

2) Communauté de Communes « Au Pays de la Roche aux Fées.

Présentation du rapport annuel 2014 du SPANC : Approbation du Conseil Municipal à l'unanimité.

Le prochain contrôle de bon fonctionnement est prévu en 2016 sur le territoire du Theil de Bretagne.

3) Viabilisation de terrains rue des Acacias, vente du lot A.

Le Conseil Municipal donne son accord à l'unanimité pour la vente du lot A à M. et Mme Eric et Lisa Gendreau du Theil de Bretagne, pour 517 m² au prix de 38 775 € ht, soit 46 530 € ttc.

4) Renouvellement de l'ouverture de crédit

Le Conseil Municipal vote à l'unanimité la demande d'ouverture de crédit d'un montant de 500 000 € près du Crédit Agricole d'I&V au taux variable indexé sur l'Euribor (0.03 % à ce jour) majoré de 2%, soit un taux actuel de 2.03 % pour une durée d'un an.

5) Comité consultatif "Vie scolaire"

Dans le cadre de l'élaboration d'un PEDT (projet éducatif territorial) lié à la mise en œuvre de la réforme des rythmes scolaires sur la commune, un nouveau comité consultatif "vie scolaire" est mis en place qui remplace le comité consultatif "Nouveaux rythmes scolaires" créé en avril 2014. Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité la désignation des membres du comité consultatif "Vie scolaire" suivants : les membres de la commission communale "vie scolaire", les directrices de chaque école et un représentant de l'association des parents d'élève de chaque école.